

Actualités et jurisprudence TVA (séminaire d'été)

 6 h  240,00 €

Public

Comptables, experts comptables, conseillers fiscaux, directeurs financiers.

Objectifs

Mise à jour des compétences professionnelles dans les domaines comptables, financiers et fiscaux.

Opérations à l'entrée – droit à déduction

- 1.1. Déduction TVA – impact des nouvelles mesures du gouvernement Arizona
- 1.2. Assujettis mixtes et assujettis partiels – Informations à déclarer en 2025
- 1.3. Régime TVA relatif aux recharges électriques
- 1.4. Notion d'établissement stable passif - CJUE Adient, 13 juin 2024
- 1.5. Théorie des frais généraux - CJUE, Voestalpine, 4 octobre 2024
- 1.6. Déduction de la TVA lors d'un document rectificatif après délais

2. Opérations à la sortie

- 2.1. Taux TVA - impact des nouvelles mesures du gouvernement Arizona
- 2.2. Indemnités soumises à la TVA ?
- 2.3. Soumission à la TVA des rémunérations d'administrateurs ?
- 2.4. Nouveau régime de la franchise pour les petites entreprises à partir du 1^{er} janvier 2025

3. TVA et immobilier

- 3.1. Des fondations sont-elles un bâtiment aux fins de la TVA ? CJUE du 7/11/24 Lomoco
- 3.2. Location immobilière exemptée ou prestation soumise à TVA ?
- 3.3. TVA 6 % pour la démolition / reconstruction : le point
- 3.4. Taux réduit temporaire et abus fiscal - Cassation 2 mai 2024
- 3.5. Refacturation par le promoteur en cas de droit de superficie à titre gratuit
- 3.6. Révisions TVA en 5 ans ou 15 ans – CJUE Drebers du 12 septembre 2024

4. Formalisme et procédure

- 4.1. Nouvelle chaîne TVA
- 4.2. La facturation électronique

Informations pratiques

> Droit d'inscription

240,00 €

✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

📍 Mercure Liège City Centre

> Le 2 septembre 2025
De 9h à 16 h

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

Formation agréée Cefora (<https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200>) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation**. (<https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)



> Reconnaissance

- Agréée ITAA

Actualités et jurisprudence TVA (séminaire d'été) - Le mardi 02/09/25, Mercure Liège City Centre

Organisation

Adresse du lieu de formation :

Mercure Liège City Centre

Quai Saint-Léonard 36

4000 Liège

Un repas de midi est prévu pour les participants dans le restaurant de l'hôtel.

Attention ! En cas de paiement par Chèques-Formation, un supplément de 60€ vous sera réclamé pour le catering.

Renseignements

04/229.84.20

€ 240,00 € ou 6 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le mardi 02/09/25

Horaire
De 9h à 16 h

 **Liège, Sainte Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)

Formateur
Isabelle Granata, Senior Manager/Tax & Legal